

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

## Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

### DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/104

#### **Objet : ACQUISITION DE BIENS MATERIELS AU SIVOM DE BOURGANEUF-ROYERE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DISSOLUTION**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

#### **Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

#### **Pouvoirs :**

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE, Mme SPRINGER a donné pouvoir à M. CHAUSSADE.

#### **Suppléances :**

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	50	57		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
57	-	-	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-12-30-001 du 30 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences exercées par le SIVOM de Bourganeuf Royère ;

Considérant les besoins identifiés en matériel par la Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière ;

M. le Président propose au Conseil communautaire de soumettre les offres suivantes d'acquisition de biens matériels au SIVOM de Bourganeuf – Royère dans le cadre de la procédure de dissolution du syndicat :

Matériels	Estimation	Proposition d'achat	Service destinataire
Tractopelle Fiat Hitachi Type FB110	10 000 €	10 000 €	Déchets
Renault Clio III	5 900 € mais plancher 6 500 €	5 900 €	Tous services
Informatique : 6 PC 1 appareil photo, un serveur de messagerie et un serveur (3505.17 €) Téléphonie	Néant	5 072.32 €	Administratif
Mobilier : 4 bureaux avec caissons tiroirs, 4 fauteuils, 3 meubles, tables et chaises salle de réunion et salle de repos	Néant	500 €	Administratif
Outillage : - Pistolet à graisse	50 €	50 €	Déchets et service technique
- Poste à souder	100 €	100 €	
- Lot de scie/disqueuse	300 €	300 €	
- Cric	250 €	250 €	
- Chargeur batterie	50 €	100 €	
- Perceuse	80 €	80 €	
- Disqueuse	30 €	30 €	
- Compresseur	300 €	300 €	
- Clé à choc et rallonge	100 €	100 €	
- Jeu de douilles à choc	30 €	30 €	
- Souffleur	100 €	200 €	
- Etabli	30 €	Gratuité	
<b>TOTAL</b>	<b>17 920 €</b>	<b>23 012,32 €</b>	

Le Conseil communautaire :

- valide les propositions d'achat présentées
- autorise le Président à faire une offre de ce matériel au SIVOM de Bourganeuf – Royère de Vassivière conformément aux montants précités.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

